

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 6 avril 2023**

Objet : Actualisation du plan de financement relatif au déploiement FttH jalon 2 sur le département de la Creuse – révision du principe général du protocole d'accord financier pour le 100% FttH Creuse 2024 (cf délibération n°778 du 24 mars 2021)

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-huit mars 2023, se réunit en session ordinaire, en salle Lac du Causse, au Conseil Régional, site de Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 37 (dont 10 procurations) - 94 voix

Votants : 37 Pour soit 94 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – PRESIDENT
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP - VISIO
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3^{ème} VP – VISIO
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4^{ème} VP – PRESENTIEL
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP – VISIO
Mr Alain GRASS – (procuration donnée à Mr Ferrand) – 1 voix – 6^{ème} VP
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7^{ème} VP - PRESENTIEL
Mr Jean-Louis BACHELLERIE – 1 voix – VISIO
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO
Mr Pierre CHEVALIER – (procuration donnée à Mr Peyramaure) – 2 voix
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO
Mr Francis COMBY – 1 voix - VISIO
Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr P.Vidau) – 2 voix – VISIO
Mr Jean-Bernard DOGNON – (suppléant de Mr Massy) - 1 voix - VISIO
Mr Alain FAUCHER – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Marc FERRAND – 1 voix – VISIO
Mr Bruno FLEURY – 1 voix – VISIO
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – PRESENTIEL
Mme Sarah GENTIL – (procuration donnée à Mr Bost) - 2 voix
Mr Jean-Marie HORRY – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Bernard LAUSERIE – (procuration donnée à Mr Horry) – 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS – (procuration donnée à Mr Destruhaut) – 6 voix
Mr Henri LECLERE – 1 voix – VISIO
Mr Yves LE GOUFFE – 1 voix – VISIO
Mr Vincent LEONIE – (procuration donnée à Mr Viroulaud) – 2 voix
Mr Christian MANEUF – (suppléant de Mr JJ.Caffy) – 1 voix - VISIO
Mr Guy MONTEY – 1 voix – VISIO
Mr Claude MONTIBUS – (suppléant de Mr Godmé) – 1 voix - VISIO
Mr Thierry MUZETTE – (procuration donnée à Mr Le Gouffe) – 1 voix
Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix – VISIO
Mr Christian PRADAYROL – (procuration donnée à Mr Bernardie) - 2 voix
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix
Mr Daniel SOURTY – (suppléant de Mr Delaporte) – 1 voix - VISIO
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix – VISIO
Mr Pierre VERGNOLLE – (procuration donnée à Mr Montet) – 1 voix
Mr Joël VILARD – 1 voix - VISIO
Mr Rémy VIROULAUD – 2 voix – PRESENTIEL

Conseiller Départemental Hte-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Hte-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Président du Syndicat de la Diège
Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Président CC Pays Lubersac Pompadour
Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive
Conseiller comm CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Vice-Président CC Noblat
Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Adjointe au Maire de Limoges
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Conseiller communautaire CC ELAN
Président CD87
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Président de la CC Briançonnais
Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Conseiller communautaire CC Pays d'Uzerche
Vice-Président CC Briançonnais Haute-Vienne
Conseiller communautaire de la CC Val de Vienne
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Présidente du Département de la Creuse
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Conseillère Départementale de la Corrèze
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin
Adjoint au Maire Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix – 1^{er} VP
Mr Pierre ALLARD – (et son suppléant) - 1 voix
Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix
Mme Patricia BUISSON – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Jean DUCHAMBON – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Luc LEGER – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix

Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Président de la CC POL
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Président de la CC POL
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Tulle Agglo
Conseiller Départemental Creuse
Président CC Pays Sostranien
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Président CC Bénévent Grand Bourg
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Vice-Président de la CC Creuse Confluence

Conformément au **protocole d'accord financier** actualisé FttH jalon 2 sur le département de la Creuse voté dans la délibération n° 778 du 24 mars 2021, il est précisé que les charges des emprunts portés par DORSAL pour financer la part EPCI/Département pendant la période 2022/2026, le temps des travaux de déploiement et le temps que les redevances versées par la SPL NATHD soient suffisantes, sont financées selon 2 modalités :

- par une convention de fond de concours sur la partie « capital »
- par une contribution additionnelle à la contribution statutaire sur la partie « intérêts »

Il est, par ailleurs, indiqué que les montants sollicités seront révisés en octobre de l'année n-1 pour l'année n au vu du dernier plan d'affaire de la SPL NATHD et au vu de la mobilisation ou non des emprunts contractés.

Ce dispositif n'a pas été activé sur l'année 2022. En revanche, et à titre d'information, au regard de l'équilibre projeté sur le budget annexe de la Creuse sur les prochaines années, il a été décidé et voté dans le budget 2023 du syndicat la mise en œuvre de ce protocole financier à partir de l'année 2023 et jusqu'en 2026.

Rappel du protocole :

- L'enveloppe financière moyenne des charges des emprunts sur la période 2022/2026 a été estimée au total à 3M€,
- Elle se répartit comme suit :
 - o 81,5M€ pour le Département de la Creuse et 1,5M€ pour les EPCI Creusois,
 - o 1,020M€ au titre du « capital » (investissement), 204K€ par an et 480K€ au titre des « intérêts » (fonctionnement), 96K€ par an
 - o la part EPCI est ensuite répartie selon le nombre de prises à déployer par territoire

Au regard de cette mise en application du protocole d'accord financier, le Département a proposé d'intégrer la part « intérêts » dans la convention de fonds de concours en vigueur, pour la porter à un montant total maximum de **1,5M€** (1,020M€ inscrits à la convention initiale) et de transformer l'objet de sa participation en un « financement au déploiement du réseau FttH sur le jalon 2 » (« remboursement des annuités d'emprunts » initialement inscrit).

Le principe général du protocole d'accord financier pour le 100% FttH Creuse 2024 est donc ainsi modifié (modifications surlignées en gris) :

- Le montant des charges des emprunts est désormais évalué à **3M€**,
- Un emprunt complémentaire de 7,6M€, sur la part banque traditionnelle, sera éventuellement mobilisé en cas de besoin,
- Le montant du prêt Banque des Territoires sera éventuellement ajusté au regard notamment du plan d'affaire de la SPL NATHD.
- Le Conseil Départemental de la Creuse garantit à hauteur de 50% l'emprunt Crédit Agricole soit 10M€ - Il n'y a pas de demande de garantie sur l'offre de la Banque des Territoires,
- La période de remboursement des charges des emprunts par le Département/EPCI de la Creuse est décalée d'un an, **2022/2026** au lieu de 2021/2025,
- Les remboursements annuels de celles-ci par le Département et les EPCI de la Creuse pendant cette période seront effectués selon 2 modalités :
 - o Par une convention de fonds de concours sur la partie « capital » (et sur la partie « intérêts » uniquement pour le Département de la Creuse)
 - o Par une contribution additionnelle à la contribution statutaire sur la partie « intérêts » (uniquement pour les EPCI)

- Pour les 2 situations, les montants sollicités seront **révisés** en octobre de l'année n-1 pour l'année N au vu du dernier plan d'affaire de la SPL et au vu de la mobilisation ou non des fonds des emprunts. Les demandes de versement et le montant de ces versements seront alors communiqués annuellement dans un courrier.

La convention de fond de concours initiale du 18 octobre 2021 signée entre le Département de la Creuse et le Syndicat Mixte DORSAL doit donc être modifiée en conséquence par voie **d'avenant**. Celui-ci devra définir, par ailleurs, les modalités de versement de ce fonds de concours en accord avec le Département.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **d'approuver la révision du principe général du protocole d'accord financier pour le 100% FttH Creuse 2024 lié au plan de financement du déploiement FttH Jalon 2 sur le département de la Creuse tel que proposé ci-dessus**
- **d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention de fond de concours signée entre le Département de la Creuse et DORSAL en date du 18 octobre 2021**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à ce dossier**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le : 07 avril 2023

